

Règlement du challenge Comité (à partir de la saison 2015-2016)

Le Comité des Flandres de bridge a la possibilité de distribuer à ses membres un certain nombre de points de performance (PP) et points d'experts (PE). Le nombre de points est déterminé par la FFB en fonction du nombre et de l'indice des joueurs du comité.

L'attribution à un joueur ne peut excéder dans la saison 30 PP, ni 3000 PE.

Le challenge comité a été mis en place afin de permettre l'attribution de PP et PE en fonction des résultats obtenus dans les différents tournois du comité.

Le règlement du challenge est modifié pour répondre aux objectifs suivants :

- Favoriser le passage en Excellence des joueurs 2^{ème} série
- Favoriser le passage en Honneur des joueurs 3^{ème} série
- Elargir le nombre de joueurs concernés par une attribution de points spécifiques aux joueurs de chaque série

Les différents tournois sont classés en 3 groupes :

- Le groupe A :
Open du Touquet, Challenge Deroubaix.
- Le groupe B :
Les tournois de ville open de 50 paires et plus.
- Le groupe C :
Les tournois de ville open de moins de 50 paires.

Les meilleures paires se voient attribuer des points de classement en fonction des résultats du tournoi (classement réduit aux membres du comité) selon le barème précisé plus loin.

Les points sont attribués aux 10 premières paires de chaque catégorie, dans la **limite de 40% des inscrits** dans chaque catégorie.

Dans le cas de paires constituées de joueurs de série différentes, *les deux joueurs* sont considérés comme des joueurs de la série du joueur le mieux classé.

Chaque joueur 2^{ème} ou 3^{ème} série se voit attribuer le maximum entre les points obtenus dans sa catégorie ou d'une catégorie supérieure.

Par exemple un joueur 2^{ème} série, premier de sa catégorie qui finit 3^{ème} d'un tournoi de catégorie A aura les 60 points Open-1^{ère} série et non les 40 attribués au vainqueur de sa catégorie.

Pour atteindre ces objectifs, l'attribution des PP passe de **382 à 654 PP**. Les joueurs 2^{ème} série bénéficient d'un classement propre à leur catégorie qui permet de leur accorder des PP selon le barème précisé ci-dessous. Là encore, les joueurs auront le maximum de PP entre leur classement « Open » et « 2^{ème} Série ».

De même, l'attribution des PE passe de **66500 à 133000**. Ils sont attribués en classement « Open » aux joueurs classés de la 31^{ème} à la 70^{ème} place et en classement 3^{ème} série aux 40 premiers joueurs de la catégorie. Là aussi, un joueur 3^{ème} série aura le maximum des PE obtenus dans l'un ou l'autre classement.

Le tableau ci-dessous précise les points « tournoi » attribués aux 10 premières paires de chaque catégorie, dans la limite de 40% des inscrits.

Par exemple avec 10 paires 2^{ème} série participant au tournoi, seules les 4 premières se verront attribuer des points.

Groupe A		Points « tournoi » attribués aux 10 premières places (par joueur)
Open-1 ^{ère} Série		80-70-60-50-40-40-30-24-16-10
2 ^{ème} série		40-35-30-25-20-20-15-12-8-5
3 ^{ème} série		20-18-15-13-10-10-8-6-4-3
Groupe B		
Open-1 ^{ère} Série		60-53-45-38-30-30-23-18-12-8
2 ^{ème} série		30-27-23-19-15-15-12-9-6-4
3 ^{ème} série		15-12-10-9-8-7-6-5-3-2
Groupe C		
Open-1 ^{ère} Série		40-35-30-25-20-20-15-12-8-5
2 ^{ème} série		20-18-15-13-10-10-8-6-4-3
3 ^{ème} série		10-9-8-7-5-5-4-3-2-2

A l'issue de la saison, un classement des bridgeurs open et *par catégorie* est réalisé en totalisant les points obtenus en participant aux différents tournois du challenge.

Ce classement sert ensuite à attribuer les PP et PE Comité selon le barème suivant :

	1^{er} au 10^{ème}	11^{ème} au 20^{ème}	21^{ème} au 30^{ème}
PP 1^{ère} Série	30-28-28-28-26-26-26-20-20-16	16-12-12-10-10-10-8-8-8-6	6-5-5-4-4-2-2-2-2-2
PP 2^{ème} Série	21-20-20-20-18-18-18-14-14-11	11-8-8-7-7-7-6-6-6-4	4-4-4-3-3-2-2-2-2-2
	31^{ème} au 40^{ème} Open 1^{er} au 10^{ème} 3^{ème} série	41^{ème} au 50^{ème} Open 11^{ème} au 20^{ème} 3^{ème} série	51^{ème} au 60^{ème} Open 21^{ème} au 30^{ème} 3^{ème} Série
PE	3000-3000-2900-2800-2800- 2500-2500-2500-2500-2500	2000-2000-2000-2000-2000- 1750-1750-1750-1750-1750	1500-1500-1500-1500-1500- 1250-1250-1250-1250-1250
	61^{ème} au 70^{ème} Open 31^{ème} au 40^{ème} 3^{ème} Série		
PE	1000-1000-1000-1000-1000- 500-500-500-500-500		

Par simplification, les ex-æquo bénéficient de l'attribution la plus favorable (3 joueurs 6^{ème} ex-aequo bénéficient de l'attribution du 6^{ème} et non de la moyenne du 6^{ème}, 7^{ème} et 8^{ème}).

Les joueurs qui gagnent plus de 10PP ne bénéficient pas d'attribution de PE.

Les PP et PE cumulés avec ceux distribués lors du « Challenge Deroubaix » devront respecter la limite de 30 PP et 3000 PE par joueur.

Les PP et PE distribués dans le challenge pourront être revus en fonction de l'attribution PP et PE effectivement allouée au comité par la FFB.

Ce règlement est celui en vigueur à partir de la saison 2015-2016.